

CHSCT ministériel du 6 juillet 201

Le CHSCT ministériel réuni le 6 juillet 2018 était présidé par Anne Perret. La CFDT était représentée par Stéphanie Clarenc (Spagri-CFDT) et Jean François Le Clanche (Sgen-CFDT).

Parmi les points à l'ordre du jour figuraient le plan de prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques) en abattoir, le risque chimique en situation de contrôle (conteneurs maritimes et locaux d'entreposage des produits phytosanitaires), le bilan des interventions France-Victimes, le plan de formation dans le cadre du label égalité-diversité et enfin les espaces de dialogue et de discussions.

La CFDT rappelle son opposition au projet de fusion CT-CHSCT

La CFDT a indiqué d'emblée son opposition au projet de fusion des instances (comité technique et CHSCT) et son attachement à la conduite d'un dialogue social constructif. Elle n'est toutefois pas opposée au toilettage des missions. Pour la CFDT, la diffusion de la culture de la santé et de la sécurité au travail au sein du ministère de l'Agriculture est nécessaire et doit se faire au sein d'une instance propre

dédiée à ces problématiques.

Sur cette question de la fusion des instances, la présidente du CHSCT-M a indiqué que c'est le secrétariat d'État à la fonction publique qui pilote ce projet et non le ministère de l'Agriculture. Ce chantier est interministériel et dépasse donc le cadre du CHSCT-M. Elle précise qu'à ce stade, il n'y a pas de visibilité sur le calendrier propre à ce chantier. L'attachement du ministre Travert à la conduite d'un dialogue social de qualité et constructif a été mentionné.

Signalement des agressions

En ce qui concerne la remontée du signalement des agressions des agents (notamment en situation d'inspection), un dispositif rénové est désormais en place. Toute agression doit faire l'objet d'un signalement. En parallèle, un [guide de prévention des agressions](#) est à disposition des agents. Récemment, deux agents en mission d'inspection ont été agressés par un collectif d'agriculteurs ; une plainte a été déposée.

Toutes les organisations syndicales demandent à l'administration de soutenir activement ces agents.

Oniris

Le CHSCT d'Oniris s'est réuni la semaine dernière pour étudier

la situation de crise que traverse cet établissement. Le plan d'action de prévention des risques psychosociaux (RPS) est maintenu. Les élus CFDT à Oniris sont mobilisés au cœur du processus de médiation actuellement en cours.

Plan de prévention des TMS pour les agents en abattoirs

L'administration a indiqué que le plan d'action 2016-2018 de prévention des TMS à destination des agents en abattoir est en cours de réalisation. Dans ce cadre, une formation de type « *e-learning* » (axe 1) est [actuellement déployée](#). Cette formation, construite en lien avec les agents sur le terrain, fonctionne par blocs, ce qui permet de la suivre de manière discontinue et en tenant compte de l'emploi du temps des agents concernés. Un guide de prévention sera diffusé en parallèle .

L'administration signale que la direction générale de l'alimentation (DGAL) continue de se mobiliser sur ce sujet. La DGAL a conscience que les agents travaillant en abattoir ont une mission complexe et exigeante. La question de l'amélioration de leur condition de travail est prioritaire et se doit d'être traitée de manière innovante. À ce titre, une journée de concertation avec des universitaires sur la conception des chaînes d'abattoir (axe 3) est prévue le 14 septembre, afin d'enrichir le guide méthodologique. Enfin, l'expérimentation de la conduite d'espace de discussion (axe

4) dans ces lieux est en cours et paraît contribuer positivement à l'amélioration des conditions de travail.

Par ailleurs, il manque toujours la mise à disposition d'une ressource experte en ergonomie qui devrait être effective en 2019. De même, la question de l'acquisition d'équipements individuels adaptés à la morphologie des agents via un marché public est toujours en cours de traitement.

Parallèlement, un plan d'action pour rendre les métiers en abattoir plus attractifs va être mis en place par le ministère en 2019.

Pour la CFDT, les conditions de travail des agents du ministère sont souvent dégradées. La question du rythme des chaînes en abattoir, trop soutenu, en est une des causes.

Crédits CHSCT-M

Chaque année, le CHSCT-M octroie une subvention pour soutenir des projets d'amélioration de la qualité de vie au travail issus du « terrain ». Les modalités d'octroi sont détaillées dans la [note de service dédiée](#).

Le CHSCT-M a donné une suite positive à la demande de cofinancement de l'action régionale de prévention des RPS dans les établissements d'enseignement agricole public de la région Occitanie (13 projets, 13 établissements).

La ligne budgétaire totale des crédits de subvention pour 2018 représente 100 831 €, pour une demande de crédits de 200 000 € demandés en cofinancement. Bien que cette ligne soit depuis quelques années en augmentation régulière, les organisations syndicales la jugent trop faible et demandent qu'elle soit réévaluée de façon conséquente.

La CFDT a demandé – et obtenu – qu'un projet soutenu financièrement par le CHSCT-M soit présenté en instance au prochain CHSCT-M.

Prévention des risques d'exposition aux agents chimiques dangereux en situation de contrôle

Une étude sur l'exposition aux risques chimiques des agents durant leurs missions d'inspection est en cours. Actuellement, l'administration possède peu de références permettant d'évaluer ce risque spécifique soulevé en CHSCT-M. Un étudiant en master 2, actuellement stagiaire du ministère, travaille sur ce sujet.

Il existe néanmoins des premiers résultats disponibles. Ils concernent les agents contrôlant les conteneurs maritimes aux frontières (SIVEP). Plus de 600 mesures ont été effectuées et un questionnaire a été envoyé à 189 agents, recueillant 74 réponses.

Les conteneurs subissent des opérations de fumigation et

parfois des éléments toxiques subsistent. Le risque d'exposition sur un conteneur ayant un haut niveau de fumigation ne peut pas être écarté, même s'il est en dessous de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP). L'administration considère qu'il faut définir et mettre en place des mesures de prévention face à ce risque, aussi faible soit-il. Pour les femmes enceintes, il faut mettre en place prioritairement une action spécifique de prévention.

La CFDT soutient cette décision qui va dans le bon sens et reste vigilante quant à la bonne adéquation de ces actions de prévention aux spécificités du métier.

Un achat d'équipements de protection individuelle (notamment respiratoire) a été réalisé. Ces équipements sont mis à disposition des postes frontières. Une instruction technique ([DGAL 2018-390](#), accès restreint au personnel concerné) a été publiée.

Pour ce qui concerne le contrôle en culture (produits phytosanitaires) en milieu fermé, l'administration possède très peu de références. Une première investigation laisse à penser que la mauvaise aération des locaux visités peut être à l'origine d'une contamination éventuelle. Les agents peuvent être aussi sujets à une exposition cutanée ou être victime d'une exposition secondaire (diffusion de la contamination par les vêtements ou des objets contaminés). L'aération des locaux

avant la visite, le port d'équipements de protection, le lavage des mains, la confinement et la décontamination des équipements de protection forment des gestes simples de prévention à privilégier.

Dans un futur proche, des documents ressources, un volet formation et une instruction technique seront proposés aux agents. La CFDT demeurera attentive pour le suivi de ce dossier.

Bilan 2017 de l'intervention de France Victime

Depuis 2007, en cas d'événement justifiant la mise en place d'un soutien psychologique, le ministère, par l'intermédiaire de la conseillère technique nationale du service social, sollicite l'intervention du réseau associatif France Victimes, par un appel téléphonique doublé d'un courriel comportant une fiche récapitulative. En 2017, France Victimes a été saisi 22 fois et 61 personnes ont été prises en charge.

Dans la fiche récapitulative, il est demandé à l'agent s'il souhaite un soutien psychologique (une réponse négative n'est pas définitive : par la suite, il pourra toujours en bénéficier s'il en a besoin). À réception de cette fiche, France Victimes procède à la saisine de l'association localement compétente, qui contacte rapidement les victimes et/ou un responsable et intervient dans les meilleurs délais ou, en fonction de la situation, procède à une guidance

téléphonique auprès de l'établissement concerné par l'événement ([tableau récapitulatif des événements et actions](#)).

Ventilation des 22 saisines par catégorie : DDCSPP : 9 ; enseignement technique : 7 ; administration centrale : 2 ; DRAAF : 3 ; enseignement supérieur : 1.

Parmi les sujets traités, 4 concernaient des suicides, 3 des décès par accident, 7 des injures ou menaces, 1 une agression.

Ces actions se traduisent notamment par 31 entretiens psychologiques individuels, 3 interventions psychologiques de groupe, 6 entretiens juridiques, 17 entretiens de guidance entretiens psychologiques individuels (par téléphone).

Label diversité et label égalité

Depuis plusieurs années, le ministère conduit des actions pour favoriser l'égalité homme-femme et lutter contre les discriminations. Il est [candidat pour obtenir un label](#) certifiant ces bonnes pratiques. À ce stade, un plan de formation et de sensibilisation des acteurs de la prévention (ISST, assistantes sociales, conseillers de prévention...) et des agents de l'administration est en cours de constitution.

Pour la CFDT de nombreux progrès sont encore à faire sur ce dossier.

Création d'espaces de discussion

La CFDT a interpellé à plusieurs reprises le ministère afin d'évaluer l'intérêt d'organiser des espaces de dialogue au sein de services « pilotes ». En réponse à ces demandes, [un premier colloque a été organisé en mai 2018 sur ce sujet](#). L'objectif était de mieux connaître ce type de dispositif. De l'avis général, ce premier rendez-vous était de qualité.

Pour rappel : un espace de discussion se traduit par l'organisation de réunions collectives sans encadrants de façon à discuter entre agents de l'organisation du travail au sein du service concerné et de faire des propositions de solutions.

La DGFIP a expérimenté avec succès ce dispositif. Au ministère de la Défense, avec une organisation différente, les mêmes résultats positifs ont été produits.

Le secrétariat général du MAA prévoit de mettre en place une dizaine d'expérimentations conduites sous la base du volontariat dans les mois à venir.

La CFDT appuie et salue cette initiative. Cet outil peut s'avérer utile pour améliorer les conditions de travail des agents.